

EXTRAIT

du procès-verbal du Conseil Communal de La Sarraz
Séance du 28 avril 2016

Présidence : Jacques Daniélou, président

LE CONSEIL COMMUNAL DE LA SARRAZ

- vu le préavis no 1/2016 relatif à l'acceptation de la part du Conseil Communal des statuts de la nouvelle association scolaire regroupant les Communes de Chevilly, Eclépens, Ferreyres, La Sarraz, Moiry, Orny et Pommaples (ASI7)
- ouï le rapport de la commission ad hoc et des finances chargées d'étudier cet objet
- considérant que cet objet a été porté à l'ordre du jour,

DECIDE

- d'adopter les statuts de l'ASI7, Association Scolaire Intercommunale constituée des Communes de Chevilly, Eclépens, Ferreyres, La Sarraz, Moiry, Orny et Pommaples

Ainsi délibéré en séance du 28 avril 2016

Le Président :
Jacques Daniélou

la secrétaire :
Isabelle Chevalier

Extrait conforme, l'atteste, la secrétaire